

IA-IPR Etablissements et Vie Scolaire

Orléans, le 04/09/2026

Affaire suivie par :
Frédéric Clavé
Cyril Desouches
Jamal Khellad
Orlando Loureiro

Les IA-IPR Etablissements et Vie scolaire

à

Mél : ce.iaipr-evs@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint-Etienne
45043 Orléans Cedex 01

Mesdames et Messieurs
les Conseillers principaux d'éducation
les Professeurs documentalistes
S/C Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2026

Mesdames, Messieurs,

Chaque rentrée est un moment singulier où l'institution se redit à elle-même ce qui compte, et où chacune et chacun, à son poste, retrouve le sens de son engagement. La circulaire de rentrée fixe un cap volontairement resserré autour de deux missions cardinales de l'École : instruire et protéger. Ce choix n'est pas anodin. Il traduit la conviction que, dans une société traversée par des mutations rapides et parfois déstabilisantes (accélération numérique et intelligence artificielle, fragilité des repères, tensions sociales et territoriales, exposition précoce des jeunes à l'information non maîtrisée), l'École n'a pas besoin de nouvelles réformes de structure mais d'un retour exigeant à son cœur de métier, mené avec constance et professionnalisme par chacun des membres de la communauté éducative.

C'est dans cet esprit que nous nous adressons à vous en ce début d'année, aux chefs d'établissement d'abord, garants de la cohérence de l'action éducative dans leur établissement, et, sous leur couverture, aux conseillères et conseillers principaux d'éducation ainsi qu'aux professeures et professeurs documentalistes, dont l'action quotidienne donne corps, très concrètement, à cette double exigence d'instruction et de protection.

Tout d'abord, nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES de documentation. Nous souhaitons aussi la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui ont rejoint notre belle académie.

Ensuite, nous remercions très chaleureusement celles et ceux d'entre vous qui ont accepté des missions de tutorat, d'accompagnement et de formation auprès de leurs collègues.

Le groupe des IA-IPR-EVS de l'académie d'Orléans-tours s'inscrit à la fois dans une dimension territoriale et académique. Ce qui permet la construction de diagnostics d'accompagnement, de conseils et d'évaluation au service du fonctionnement des équipes et des EPLE et de fait un appui au pilotage. Notre action s'inscrit dans le cadre des missions des corps d'inspection (Missions des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux) et en lien avec la circulaire de rentrée en date du 06 mai 2026.

Une École qui doit faire sens dans un monde qui change

La société évolue vite : les élèves grandissent avec des sources d'information multiples, souvent non hiérarchisées, parfois manipulées ; les relations sociales se recomposent, y compris dans leur dimension numérique ; l'autorité, la loi commune et le respect de l'altérité ne vont plus de soi et doivent se réapprendre, se réexpliquer, se refaire vivre chaque jour dans l'établissement. Face à cela, la circulaire appelle à une « juste exigence » : préférer le mieux au plus, se concentrer sur l'essentiel plutôt que de multiplier les dispositifs. Cette exigence de clarté et de constance concerne tout autant les enseignements disciplinaires que la vie scolaire et l'action documentaire : un climat scolaire apaisé, un cadre clair et connu de tous, une politique documentaire lisible sont les conditions premières pour que les apprentissages puissent avoir lieu et pour que chaque élève, quelle que soit sa situation, trouve dans l'établissement un espace de sécurité, de repères et de progrès.

Dans ce contexte, votre action ne se situe pas en périphérie du projet pédagogique : elle en est une condition de possibilité. Il n'y a pas d'instruction sans protection, ni de protection sans une exigence éducative claire. C'est tout le sens de la mission conjointe que portent, chacun avec sa spécificité, les CPE et les professeurs documentalistes.

Le conseiller principal d'éducation : au cœur du climat scolaire et de la réussite de tous

L'action du CPE prend une résonance particulière cette année. Piloter le service de vie scolaire, animer l'équipe des assistants d'éducation, organiser la prévention et le traitement du décrochage, accompagner la persévérance scolaire, construire avec les familles une relation de confiance : c'est concrètement là que se joue, jour après jour, la protection des élèves et la restauration d'une autorité éducative comprise et acceptée parce qu'elle est juste, expliquée et constante.

- Faire du climat scolaire un objet de pilotage partagé avec l'équipe de direction, en s'appuyant sur des indicateurs suivis dans la durée (absentéisme, incidents, ambiance perçue) plutôt que sur la seule gestion de l'urgence.
- Renforcer la prévention des situations de harcèlement, des discriminations, du racisme, de l'antisémitisme et des LGBTphobies, par une éducation à la citoyenneté et au respect d'autrui inscrite dans la durée, et non réduite à des temps forts ponctuels.
- Structurer un cadre explicite et régulé s'agissant des usages du numérique et des outils personnels des élèves, en cohérence avec les règles fixées au niveau national, et l'explicitation avec les équipes et les familles.
- Développer une politique de prévention du décrochage fondée sur le repérage précoce, la coopération avec les professeurs principaux et les personnels sociaux et de santé, et l'inscription des élèves les plus fragiles dans des parcours de réussite valorisants.

Ce travail ne relève pas de la seule technique de gestion : il porte un projet éducatif. C'est pourquoi le projet éducatif de vie scolaire mérite, dans chaque établissement, d'être formalisé, articulé avec le projet d'établissement, connu des équipes et évalué. Il donne à voir la cohérence entre les règles, les sanctions, les mesures de responsabilisation et les actions éducatives ; il permet aussi de rendre lisible, pour les familles comme pour les élèves, ce que l'École attend et ce qu'elle garantit en retour.

Un nouveau guide des procédures disciplinaires est à votre disposition sur le PIA en consultation et en téléchargement :

https://pia.ac-orleans-tours.fr/protege/mon_metier_mes_ressources_professionnelles/climat_scolaire/procedures_disciplinaires/

➤ Formation des CPE

Comme les années précédentes, des JDP sont organisées dans chaque département. Ces journées seront thématiques et permettront des échanges de pratiques, mais également la production de ressources qui seront exploitées au niveau local dans le cadre d'une politique académique. Ces JDP seront animées par des référents départementaux pour les CPE et les professeurs documentalistes et s'intègrent au plan de formation académique. Nous vous invitons à y participer. Les dates, les lieux et les thématiques vous seront adressés par vos référents départementaux au cours du mois de septembre. Les modalités d'inscription vous seront également précisées.

Pour les CPE une formation intitulée « du bilan de la vie scolaire au projet éducatif » vise à vous accompagner dans le pilotage de la vie scolaire et dans la conception concrète du projet éducatif de vie scolaire. Les CPE néo-titulaires seront convoqués à cette formation et une formation hybride sera proposée aux CPE expérimentés.

Par ailleurs, les CPE de l'éducation prioritaire (REP et REP+) bénéficieront d'une formation sur la co-éducation et la parentalité qui aura lieu le mardi 1^{er} décembre au collège Bégon de Blois (41).

Enfin, les néo-contractuels bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi, d'un tutorat et d'un accompagnement par notre chargé de mission.

➤ Les assistants d'éducation : des acteurs éducatifs à part entière

Aucune politique de vie scolaire ne peut se construire sans reconnaître pleinement la place des assistants d'éducation. Présents au quotidien auprès des élèves, dans les espaces de vie collective souvent les plus sensibles, ils sont des acteurs éducatifs de premier plan, et non de simples auxiliaires de surveillance. Leur intégration réelle dans l'équipe éducative, sous l'autorité et l'impulsion du CPE, est une condition de la cohérence de l'action éducative.

- Veiller à un accueil et une formation de qualité, en particulier pour les AED nouvellement recrutés, souvent jeunes et peu préparés à la fonction éducative.
- Leur donner une lisibilité claire de leur rôle éducatif (posture, cadre, marges d'initiative) et non uniquement une fiche de tâches de surveillance.
- Les associer, dans la mesure du possible, à la réflexion sur le climat scolaire et à des actions éducatives ciblées (aide aux devoirs, médiation, vie associative, projets), en valorisant leur engagement et en les accompagnant dans d'éventuels projets de poursuite d'études ou de formation.
- Leur assurer, comme à tout agent confronté à une difficulté ou une menace dans l'exercice de ses fonctions, un appui sans délai de l'établissement et, si nécessaire, le déclenchement de la protection fonctionnelle.

La formation académique des AED est reconduite. La formation d'adaptation à l'emploi est statutaire et obligatoire et les AED nouvellement nommés y seront systématiquement convoqués. Une formation à la gestion du conflit sera proposée aux AED ayant plus d'un an d'expérience sous la responsabilité du chef d'établissement. Un plan de formation spécifique dédié aux AED CDIés est aussi proposé en inscription individuelle et donc à l'initiative de l'agent. Nous attirons votre attention sur la nécessité d'accompagner vos AED afin qu'ils participent à ces formations. Enfin, un vade-mecum Académique sur les missions des AED sera adressé aux établissements courant septembre.

Le professeur documentaliste : passeur de savoirs, garant de l'esprit critique

La priorité donnée cette année à la maîtrise de la langue, à l'écriture et au raisonnement. Dans un contexte où l'intelligence artificielle générative bouleverse le rapport des élèves à l'écrit, à la recherche d'information et à la preuve, le professeur documentaliste et le centre de connaissances et de culture doivent être au centre du projet pédagogique. L'enjeu n'est pas seulement documentaire : il est celui de l'autonomie intellectuelle des élèves, de leur capacité à lire, à comprendre, à vérifier, à argumenter par eux-mêmes.

- Faire de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) un fil rouge de l'année, en particulier sur la vérification des sources, la distinction entre fait et opinion, et l'usage raisonné et critique de l'intelligence artificielle.
- Consolider une politique documentaire formalisée, adossée au projet d'établissement, qui articule les enseignements disciplinaires, les parcours (avenir, citoyen, éducation artistique et culturelle, santé) et l'ouverture culturelle du CDI.
- Faire du CDI un lieu ressource pour la lecture plaisir et la lecture d'étude, en écho direct à la priorité donnée à l'écrit et au lexique dans toutes les disciplines.

- Coopérer étroitement avec le CPE et l'équipe pédagogique pour que le CDI demeure un espace protecteur et structurant, en particulier pour les élèves les plus éloignés de la lecture et de la culture écrite.

Là encore, le projet documentaire ne peut rester un simple document d'archive : il doit vivre, être partagé avec les équipes disciplinaires, s'inscrire dans le projet d'établissement et être évalué au regard de ses effets sur les apprentissages des élèves.

Important : Une réunion de rentrée documentation est organisée en visioconférence le mardi 15 septembre 2026 de 10h00 à 12h00.

Lien visioconférence : <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/authentifie/368900/hash/077a992f1af548e5062faf6c6c631eee3a282d4d>

➤ La formation des professeurs documentaliste

Au-delà, de la formation initiale destinée aux personnels qui arrivent dans la fonction un plan de formation à destination de tous les personnels permet de répondre au mieux aux besoins de terrain. L'offre de formation académique vise à ce que chaque personnel, quel que soit son statut, puisse être accompagné dans son métier. La thématique centrale pour cette année scolaire en documentation traitera de la politique documentaire en EPLE (plan triennal 2025-2028).

Une prise en charge transversale et commune aux CPE et professeurs documentalistes

➤ Les parcours éducatifs

Les quatre parcours éducatifs (Avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle et de santé) de la 6ème à la terminale constituent un support incontournable pour permettre l'acquisition progressive de connaissances et de compétences. Les quatre parcours doivent concerner tous les élèves, s'appuyer sur les programmes et s'inscrire dans le temps pour l'établissement et dans une logique de cheminement pour l'élève au regard des projets développés.

Les instances telles que le conseil pédagogique ou encore les conseils d'enseignement constituent des lieux d'échanges et de construction pédagogique de projet dans lesquels les CPE et des professeurs documentalistes peuvent apporter leur expertise. Il est donc nécessaire que vous puissiez les investir.

➤ Favoriser l'engagement des élèves

L'établissement scolaire, en même temps qu'il est un lieu d'acquisition de savoirs et de développement d'un esprit scientifique et critique, est celui d'un apprentissage, initié dès l'école élémentaire, des règles de la vie démocratique et des droits et devoirs attachés à l'exercice de la citoyenneté.

La valorisation de la parole des élèves dans les instances représentatives constitue un levier essentiel pour améliorer à la fois le fonctionnement des établissements et le bien-être des jeunes. Les semaines de

l'engagement, organisées du 21 septembre au 2 octobre 2026, visent ainsi non seulement à sensibiliser les élèves à leurs droits et devoirs, mais aussi à renforcer leur participation à la vie collective. Elles poursuivent plusieurs objectifs : accroître le nombre de candidats aux élections des CVL et CVC, favoriser le recrutement des éco délégués et des ambassadeurs contre le harcèlement, dynamiser les maisons des lycéens et consolider le dispositif des ambassadeurs culture.

Les élections des CVL se tiendront le 8 octobre 2026 et la constitution des CVC devra être finalisée avant le 18 décembre 2026. Les élections CAVL se tiendront le 26 novembre 2026. Pour vous accompagner dans ces démarches, vous pouvez solliciter le délégué académique à la vie lycéenne et collégienne, M. Sylvain Disson (davl@ac-orleans-tours.fr), ainsi que la note de service du 30-6-2026 en ligne : [Favoriser l'engagement des élèves.](#)

➤ Les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité

Ce programme s'inscrit dans la transmission des valeurs essentielles de l'École de la République : le respect de soi et des autres, l'égalité entre les filles et les garçons, la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence, ainsi que la promotion et la défense des droits humains. Il apporte aussi des connaissances fondées sur des données scientifiques actualisées et s'appuie sur le développement des compétences psychosociales. Sa mise en œuvre s'intègre pleinement dans la démarche d'école promotrice de santé (EPSa), ce qui en fait un enjeu partagé par tous.

Dans le second degré, le programme précise qu'il convient d'organiser trois séances annuelles (possiblement de deux heures chacune), à chaque niveau de classe. Au-delà de ces séances, l'ensemble des disciplines est invité à contribuer, chacune dans le cadre de ses programmes, à la construction des savoirs et au développement des compétences visés par EVARS.

➤ Les valeurs de la république

Transmettre et faire partager les principes et les valeurs de la République française demeure la mission première de l'Ecole (art. L. 111-1 du code de l'éducation).

Comme Monsieur le Ministre l'a rappelé dans la circulaire de rentrée du 6 mai 2026, « *il nous faut réaffirmer l'autorité de notre École comme institution (...). Cela passe d'abord par le respect par tous des principes et valeurs de la République, notamment du principe de laïcité qui garantit la liberté de conscience, et du principe de neutralité du service public de l'enseignement.* »

Afin que ce principe soit mieux partagé avec les parents d'élèves, l'équipe nationale valeurs de la République a conçu trois outils permettant d'alimenter les réunions de rentrée avec les responsables légaux des élèves :

- Un court diaporama « parlons laïcité avec les parents d'élèves »
- Un flyer de deux pages
- Une foire aux questions pour les questions les plus courantes.

D'autre part, comme chaque année, le 9 décembre fête la loi de séparation des Églises et de l'État, fondement législatif du principe de laïcité.

Ce temps fort participe d'une pédagogie de la laïcité propice à faire adhérer les élèves à ce principe majeur de la République et de son institution scolaire.

Les courtes vidéos réalisées par le CAVL (https://www.instagram.com/cavl_orleans_tours/) peuvent être un support pour échanger avec les élèves. N'hésitez pas à nous faire de vos projets ou actions pour cette journée sur eavr@ac-orleans-tours.fr

Enfin, le vademecum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine » <https://eduscol.education.gouv.fr/6207/agir-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-les-discriminations-liees-l-origine> a été mis à jour en février 2026.

Le 6 juillet 2026, Madame la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, Aurore Bergé, a présenté le nouveau Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.

Une dizaine de collèges volontaires pourra cette année bénéficier d'une formation établissement. Les principaux des établissements volontaires doivent se faire connaître auprès des IA-DASEN et de l'équipe académique.

L'équipe académique valeurs de la République reste à l'écoute de vos projets et répond à vos questions : eavr@ac-orleans-tours.fr

➤ La lutte contre le harcèlement est une priorité de la rentrée scolaire

La lutte contre le harcèlement scolaire constitue une priorité de la politique éducative. Elle s'inscrit dans le cadre du plan interministériel annoncé en septembre 2023 et repose sur une ambition claire : 100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.

Dans chaque école, collège et lycée public, le programme pHARe s'appuie sur une organisation collective permettant de prévenir les situations, de les repérer et d'apporter une réponse adaptée. Chaque établissement constitue ainsi une équipe ressource composée de personnels formés au traitement des situations de harcèlement. Les élèves sont également pleinement associés à cette dynamique, notamment à travers le dispositif des ambassadeurs de lutte contre le harcèlement au collège et au lycée.

La mobilisation de la communauté éducative se traduit également par plusieurs temps forts au cours de l'année scolaire : la Journée nationale de lutte contre le harcèlement le 5 novembre 2026, le Prix Non au harcèlement et le Safer Internet Day en février-mars 2027, qui ouvre une période de sensibilisation aux usages responsables, positifs et sécurisés du numérique.

Dans cette dynamique, les CPE et les professeurs documentalistes occupent une place essentielle. Par leur présence auprès des élèves, leur connaissance des dynamiques collectives, leur rôle dans l'éducation aux médias et à l'information et leur contribution à la politique éducative de l'établissement, ils sont des acteurs privilégiés de la prévention, du repérage et de la prise en charge des situations de harcèlement. Ils ont naturellement vocation à participer aux équipes ressources pHARe, à accompagner les élèves ambassadeurs et à contribuer aux actions de sensibilisation conduites tout au long de l'année.

Nous vous invitons à inscrire ces actions dans une démarche collective et partenariale, en lien avec l'ensemble des personnels et des élèves, afin de faire de chaque établissement un espace où chacun peut apprendre, grandir et évoluer en sécurité et dans le respect des autres.

Pour toute information complémentaire ou pour échanger sur vos initiatives et actions, vous pouvez contacter la responsable académique de la lutte contre le harcèlement, Georgina Loureiro, à l'adresse : phare@ac-orleans-tours.fr

➤ L'éducation aux médias et à l'information :

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) constitue un enjeu essentiel de la formation des élèves à la citoyenneté et du développement de leur esprit critique. Dans un contexte marqué par la multiplication des flux d'information, le développement de l'intelligence artificielle et l'essor des usages numériques, elle vise notamment à apprendre aux élèves à rechercher, vérifier et comprendre l'information, à identifier les contenus trompeurs, à exercer leur esprit critique et à adopter des pratiques numériques responsables. Elle contribue également à prévenir les cyberviolences, les discriminations et les phénomènes de haine en ligne.

L'EMI est une éducation transversale, qui a vocation à être présente dans toutes les disciplines et dans les différents temps de la vie de l'établissement. Les professeurs documentalistes, les CPE et les AED peuvent ainsi jouer un rôle important dans l'accompagnement des élèves, notamment dans leurs pratiques informationnelles, médiatiques et numériques et dans le développement de leur citoyenneté numérique.

Pour vous accompagner dans vos projets, le **CLEMI** propose à cette rentrée une sélection de ressources, notamment [Les essentiels en EMI](#), édition 2026-2027, ainsi que des ressources pour préparer l'année scolaire. Le guide pratique « [Grandir dans un monde connecté, ça s'apprend !](#) », proposé par le CLEMI, CANOPÉ et l'UNESCO, constitue également une ressource à partager avec les familles pour les accompagner dans les usages numériques des enfants et des adolescents. Dans l'académie, le CLEMI accompagne les équipes éducatives en proposant des formations, des ressources, des événements et des dispositifs tout au long de l'année. Plusieurs rendez-vous pourront notamment nourrir les projets en établissement : les Rencontres de l'info de TF1, qui se dérouleront le 9 octobre 2026 à Fleury-les-Aubrais, le rendez-vous média « Questions de génération » avec France 3 Centre-Val de Loire (tous les mardis), le Safer Internet Day le 9 février 2027, la Semaine de la presse et des médias dans l'École, exceptionnellement organisée sur deux semaines du 15 au 28 mars 2027, ainsi que les Assises du Journalisme, du 24 au 26 mars 2027 à Tours.

Nous vous invitons à découvrir l'offre de formation en EMI et à encourager la participation des personnels, notamment des AED, à ces actions. Une attention particulière pourra également être portée cette année au cadre d'usage de l'intelligence artificielle pour les personnels, déployé à partir de septembre, qui invite à interroger les usages de l'IA, ses biais, ses limites et les conditions d'une utilisation responsable.

Toutes les informations, ressources, formations et modalités d'inscription sont disponibles sur le site de l'académie : <https://www.ac-orleans-tours.fr/education-aux-medias-et-a-l-information-122054>

Une communauté éducative tout entière responsable du climat scolaire

Le climat scolaire n'est la propriété d'aucun statut : il se construit collectivement, par la cohérence des postures de l'ensemble des adultes de l'établissement : personnels de direction, CPE, professeurs documentalistes, professeurs, assistants d'éducation, personnels administratifs, sociaux, de santé et techniques.

C'est cette cohérence, plus que l'empilement de dispositifs, qui protège réellement les élèves et crée les conditions de leur réussite. Elle suppose une circulation claire de l'information, une confiance réciproque entre les équipes de direction et les équipes de vie scolaire et documentaire, et une attention constante portée aux personnels eux-mêmes : leur accueil, leur formation, leur reconnaissance, et le soutien sans réserve de l'institution en cas de difficulté.

C'est pourquoi nous invitons chaque établissement à faire vivre, ou à consolider, une instance de pilotage partagé du climat scolaire associant la direction, la vie scolaire et la documentation, afin que le projet de vie scolaire et le projet documentaire ne soient pas juxtaposés mais pensés ensemble, au service d'un même projet d'établissement.

➤ L'intelligence artificielle :

L'irruption de l'intelligence artificielle générative dans la société rend indispensable l'accompagnement des élèves à l'utilisation pertinente de cette technologie, dont ils doivent pouvoir saisir les principaux enjeux. L'apprentissage de l'intelligence artificielle s'inscrit dans une dimension d'éducation à la citoyenneté numérique et d'éducation aux médias et à l'information, afin d'amener les élèves à développer leur compréhension des algorithmes et leur esprit critique face à la diversité des contenus numériques auxquels ils sont exposés.

Par ailleurs, [le cadre d'usage de l'intelligence artificielle en éducation](#) publié en juin 2025 doit permettre d'initier une réflexion dans chaque établissement sur l'impact de cette technologie sur les pratiques pédagogiques.

Parcours magistère : [Lien](#)

Visites conseils et PPCR

Nous tenions tout d'abord à vous remercier de votre mobilisation et de votre investissement que nous avons pu constater lors de nos visites en établissement. Nous avons aussi noté vos contributions pour la préparation ou l'évaluation de l'oral du DNB et du grand oral au baccalauréat ainsi que votre investissement au sein du programme PHARe. La littératie et la numératie doivent rester des enjeux en lien avec vos missions respectives.

Par ailleurs, nous sommes à votre écoute et poursuivrons notre accompagnement auprès de vous que ce soit lors des rendez-vous de carrière ou des visites-conseils. Un effort particulier sera à nouveau mené cette année pour le suivi des collègues (néo) contractuels et néo-titulaires.

Dans le cadre des PPCR et des visites conseils nous vous invitons à nous présenter le projet disciplinaire faisant état de votre implication dans la politique documentaire (professeurs documentalistes) ou le projet éducatif de vie scolaire dans une logique de contribution au volet éducatif du projet d'établissement (pour les CPE) ainsi que le bilan annuel. Dans un souci d'équilibre entre IA-IPR EVS, il est possible que votre PPCR soit réalisé par un autre IA-IPR EVS que votre référent départemental.

Pour mener à bien ces accompagnements, deux chargés de mission sont nommés auprès des inspecteurs EVS pour accompagner les CPE et les professeurs documentalistes : **Mathieu Bouron pour les CPE et Nadia Lepinoux-Chambaud pour les professeurs documentalistes**. Ils seront amenés à intervenir à notre demande en fonction des besoins identifiés.

L'évaluation des établissements scolaires engagée au niveau national depuis 2020, se poursuit et rentre dans un nouveau cycle de 5 ans. Les professeurs documentalistes, les CPE et les AED ont toute leur place tant dans l'auto-évaluation que dans l'évaluation externe.

En conclusion

Instruire et protéger ne sont pas deux missions séparées : elles se nourrissent l'une l'autre. Un élève protégé dans un cadre sécurisé apprend mieux ; un élève qui apprend et comprend est mieux armé pour se protéger lui-même et pour vivre avec les autres. Les CPE et les professeurs documentalistes de notre académie sont, à ce titre, des artisans essentiels de cette École exigeante et bienveillante que nous voulons construire ensemble.

Le groupe académique EVS se tient à votre disposition tout au long de l'année pour vous accompagner dans la formalisation de vos projets de vie scolaire et projets documentaires, dans l'analyse de votre climat scolaire, et dans l'accompagnement des équipes, notamment des personnels les plus récemment arrivés dans le métier.

Nous vous souhaitons une belle et sereine année scolaire 2026-2027.

Très chaleureusement,

L'équipe des IA IPR EVS de l'académie d'Orléans -Tours

Groupe des IA-IPR Établissements et Vie Scolaire
Coordonnateur : Orlando LOUREIRO
Année scolaire 2026-2027 : répartition par département et par bassin

Départements	Bassins	IA IPR EVS
18 - CHER	Cher Nord, Vierzon, Bourges 1, Bourges 2, Saint Amand Montrond	Frédéric CLAVÉ¹
28 - Eure et Loir	Dreux 1, Dreux 2, Chartres 1, Chartres 2, Chartres 3, Chartres 4, Châteauneuf en Thimerais, Nogent le Rotrou, Châteaudun	Orlando LOUREIRO ²
36 - Indre	Issoudun, Le Blanc, La Chatre, Châteauroux	Jamal KHELLAD ³
37 - Indre et Loire	Amboise, Tours Centre, Loches, St Pierre des Corps	Jamal KHELLAD
37 - Indre et Loire	St Cyr sur Loire, Langeais, Chinon, Joué les Tours, Tours Nord, Tours Sud, St Avertin	Cyril DESOUCHES
41 - Loir et Cher	Vendôme, Blois II, Blois IV, Blois V, Contres, Romorantin	Cyril DESOUCHES
45 - Loiret	Orléans Saran, Fleury les Aubrais, Saint Jean de la Ruelle, St Privé Saint Mesmin, Orléans Sud, Orléans Est, Orléans Val de Loire, Châteauneuf sur Loire, Gien	Frédéric CLAVÉ
45 - Loiret	Pithiviers, Montargis Ouest, Montargis Est	Orlando LOUREIRO

Le groupe des IA IPR EVS :

- Frédéric Clavé, frederic.clave@ac-orleans-tours.fr
- Cyril Desouches, cyril.desouches@ac-orleans-tours.fr
- Jamal Khellad, jamal.khellad@ac-orleans-tours.fr
- Orlando Loureiro, orlando.loureiro@ac-orleans-tours.fr

Les chargés de mission

- **CPE** : Mathieu Bouron (100%), Mathieu.Bouron@ac-orleans-tours.fr
- **Professeur documentaliste** : Nadia Lepinoux-Chambaud (50%), Nadia.Lepinoux-Chambaud@ac-orleans-tours.fr



¹ Monsieur Clavé exerce à 50% en qualité d'IA-IPR EVS et 50% en qualité de DAFPE.

² Référent académique Professeurs documentalistes et coordonnateur du groupe EVS

³ Référent académique CPE